

Fiche descriptive

Offre Electricité PRO -7%

Offre réservée aux clients professionnels

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

1

Caractéristiques de l'offre et options incluses
Art. 4 des CGV

- Service de fourniture d'électricité ;
- Offre sans engagement ;
- Inclus gratuitement dans l'offre : un service de Suivi de Consommation. Suivi au quotidien de la consommation électrique via une application mobile. Service réservé aux clients titulaires d'un compteur Linky et ayant accepté la collecte des données de consommation par le fournisseur*.

2

Prix de l'offre
Art. 5 des CGV

- Prix de l'électricité indexé sur le prix HT du kWh des tarifs réglementés non résidentiels en vigueur pour une même puissance souscrite et une même option tarifaire :
 - prix de l'abonnement : identique aux tarifs réglementés ;
 - prix des consommations : 7% de remise sur le prix HT du kWh des tarifs réglementés correspondants ;
- Pour accéder aux prix de l'offre, veuillez consulter la grille tarifaire en vigueur sur le site energie.cddiscount.com/professionnels ;
- Taux de TVA de 5,5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation.

3

Durée du Contrat
Art. 3 des CGV

- Contrat d'une durée d'1 an, tacitement reconductible pour une durée indéterminée, jusqu'à sa résiliation par l'une des parties ;
- La prise d'effet du Contrat a lieu :
 - en cas de changement de fournisseur : 5 jours après la date de demande de changement de fournisseur transmise à ENEDIS par Greenyellow et sous réserve d'acceptation du dossier par ENEDIS ;
 - en cas de mise en service : sous réserve des délais imposés par ENEDIS, la date d'activation sera la date souhaitée par le Client ;
- Résiliation possible à tout moment sans frais.

4

Facturation et modalités de paiement
Art. 6 et 7 des CGV

- Support de facture électronique ou papier ;
- Mode de paiement : par prélèvement automatique
- Délai de paiement : 15 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- Facturation bimestrielle: les factures sont établies tous les deux mois sur la base des informations que le Fournisseur a en sa possession. Ces estimations sont régularisées à réception de chaque nouveau relevé (relève par le gestionnaire du réseau de distribution ENEDIS)

4

Facturation et modalités de paiement

Art. 6 et 7 des CGV

- Incidents de paiement : en cas de retard de paiement, de paiement partiel ou de non-paiement total et après mise en demeure restée infructueuse, les sommes dues sont majorées de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal suivant l'article L. 441-6, al. 12 du code de commerce modifié par la Loi n° 2017-776 du 09/30/2017.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en sus des pénalités de retard sera exigible

5

Conditions de révision des prix
Art. 5 des CGV

- Le tarif réglementé de vente évolue conformément aux décisions des pouvoirs publics.
- En cas de modification du tarif par le Fournisseur, le Client en sera informé au moins un mois avant son application. Le Client pourra résilier son Contrat sans frais dans les conditions prévues ci-après ;
- En cas de modification des taxes appliquées à la facturation du Client ou de leur taux, cette modification sera applicable aux Contrats en cours au jour de l'entrée en vigueur de la décision réglementaire.

6

Conditions de résiliation à l'initiative du Client
Art. 9 des CGV

- Le Client peut résilier le Contrat à tout moment, sans motif et sans pénalité. Le Client notifie la résiliation à GreenYellow par courrier ou voie électronique ;
- En cas de changement de fournisseur d'électricité, le Contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau Contrat de fourniture d'électricité. Dans les autres cas (déménagement, refus d'une modification du Contrat par le Client, etc), la résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au Fournisseur.

7

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur
Art. 9 des CGV

- En cas de manquement par le Client à tout ou partie des obligations lui incombant aux termes du Contrat, et notamment en cas de non-paiement des factures, le Fournisseur pourra résilier de plein droit le Contrat dans les conditions prévues à l'article 9.2 des CGV, sans préjudice des dommages et intérêts et des pénalités auxquels elle pourrait prétendre.

8

Service Client et réclamations
Art. 13 des CGV

- Coordonnées du service Client :
 - Adresse postale : Cdiscount Pro Energie - Service Client
TSA 20121
42019 Saint Etienne Cedex 1
 - Téléphone : 0808 800 907 (service non surtaxé + prix d'un appel local, ouvert du lundi au vendredi de 9H à 19H et le samedi de 9H à 18H) ;
 - Email : serviceclientpro@cdiscount-energie.com

*Pour bénéficier de ce service, le Client doit autoriser GreenYellow, fournisseur pour la marque Cdiscount Pro Energie, à demander en son nom et pour son compte à ENEDIS de collecter sa consommation toutes les 30 minutes (courbe de charge) ainsi que ses données de consommation quotidiennes (index et puissance maximale atteinte), puis de les transmettre au Fournisseur.

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

energie.cdiscount.com/professionnels

GREENYELLOW ÉNERGIE PRO, SASU au capital de 1 000€ - 1 cours Antoine Guichard – 42 000 Saint-Étienne, RCS 838 812 139

Fournisseur de l'offre Cdiscount Pro Énergie